



## DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

### DEMANDE FORMULEE PAR :

#### ↳ Propriétaire :

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal

Commune :

N° de téléphone :

N° de téléphone :

#### ↳ Adresse du Projet

Lieu-dit :

Code postal

Commune :

Superficie du terrain : m<sup>2</sup>

Superficie disponible pour l'assainissement non collectif : m<sup>2</sup>

Référence cadastrale :

Nature des locaux :

Habitation

Autre

Nature du projet :  Installation neuve

Réhabilitation

Autres

#### ↳ Installateur :

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable

Adresse

Code postal :

Localité :

Tél.

Fax :

**RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN OU DOIT ETRE IMPLANTEE**  
**L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

↪ Cette demande est faite en parallèle :

- d'une procédure de permis de construire       Non    Oui → si oui, n° PC :
- d'une procédure de certification d'urbanisme préalable à une construction       Non    Oui → si oui, n° CU :
- d'une déclaration de travaux       Non    Oui → si oui, n° DT :
- autres, à préciser :

↪ Existe-t-il un puits, dans un rayon de 35 m, par rapport au dispositif envisagé :

- Non
- Oui → Utilisation :    consommation humaine
- autres

↪ Destination des eaux pluviales :

- un fossé     un réseau d'eaux pluviales     autres

↪ Nature du sol à 50 cm de profondeur :

- Perméable
- Moyennement Perméable
- Imperméable
- Roche

↪ Pente du terrain à l'emplacement de l'assainissement :

- Faible      (< 5 %)
- Moyenne    ( 5 % < P < 10 %)
- Forte        (> 10 %)

Précisions supplémentaires:

**DEPOT DU DOSSIER auprès de la**  
**CIATE—2 rue Simon BAUER—23150 MOUTIER D'AHUN**

- ⇒ En deux exemplaires
- ⇒ Joindre à chaque exemplaire :
  - Un plan de situation (sur fond de carte routière, I.G.N., ...)
  - Un extrait cadastral
  - Un plan de masse à l'échelle sur lequel figureront obligatoirement l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement.



**REMARQUES IMPORTANTES :**

- ⇒ Tout dossier incomplet sera retourné
- ⇒ En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par la CIATE.

## DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### ENVISAGE PAR LE PETITIONNAIRE :

#### A—Prétraitement :

Bac dégraisseur :  oui  non

Fosse toutes eaux (eaux vannes et eaux ménagères)

Oui → volume :  m<sup>3</sup>

Non → Prétraitement à préciser :

#### B—Préfiltre ou Décoloïdeur:

Séparé → Volume :  m<sup>3</sup>

Intégré

#### C- Traitement :

Épandage souterrain à faible profondeur, longueur totale des tranchées d'infiltration  
(par rangées de 30 mètres maximum)

Lit d'épandage souterrain à faible profondeur

Tertre d'infiltration surface :

Lit filtrant vertical non drainé surface :

Lit filtrant drainé à flux vertical surface :  rejet :

Autres (à préciser) :

## RENSEIGNEMENTS SUR L'HABITATION ET SON OCCUPATION :

Nombre d'habitants :

Nombre de pièces principales (nombre de chambres + 2) :

Résidence :  principale  secondaire

↵ Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux d'assainissement conformément aux indications énoncées dans ce dossier

Signature

Demande formulée à

le

## TARIFS 2007 APPLICABLES POUR LES CONTROLES

Objet	En € TTC
Contrôle de conception de l'installation	127
Contrôle complémentaire de conception de l'installation	64
Contrôle de bonne exécution des travaux	100
Contrôle complémentaire de bonne exécution des travaux	50
Visite de conception ou de bonne exécution annulée sans avertissement	Frais kilométrique + Frais de personnel

Avis de la CIATE :

Le

Pour le président, le Vice-président

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES
- DEFAVORABLE

Motivations de l'avis :

Light blue shaded area for providing motivations for the opinion.

↪ **Un contrôle de bonne exécution des travaux sera réalisé par la CIATE, avant remblaiement, tranchée ouverte.**

Ce contrôle consiste à vérifier que les éléments retenus dans ce dossier sont bien respectés lors de la réalisation du dispositif d'assainissement.

En cas de non respect, des travaux modificatifs seront demandés et un contrôle complémentaire de bonne exécution sera réalisé à la fin des travaux.



↪ **Un certificat de conformité sera délivré seulement après ce contrôle.**